

18 DÉCEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2022

Personnes migrantes, exilées, demandeuses d'asile, étrangères, sans-papiers sont représentées à longueur d'année comme des problèmes, voire des délinquantes. Ce parti pris, sans aucun rapport avec la réalité, a permis en trente ans de voter vingt lois répressives. On les menace aujourd'hui d'une vingt troisième conçue pour précariser davantage leur situation, quel que soit leur statut, au mépris des droits les plus fondamentaux : les leurs, les nôtres.

Quel que soit notre pays d'origine, nous sommes de plus en plus nombreux à nous déplacer pour aller travailler, vivre ailleurs. Ces migrations, les cultures dont elles participent aujourd'hui comme hier, s'enrichissent les unes les autres. Cela fait partie de l'histoire de notre pays comme de celle de beaucoup d'autres.

Malheureusement, les discours racistes, les fantasmes tels celui du « grand remplacement », font aussi partie de l'histoire de l'humanité, ils en sont une des pires tares et l'une des plus mensongères.

Toutes les études scientifiques le montrent : les migrations ne sont non pas un coût mais une source de richesses lorsque les conditions d'accueil sont à la hauteur.

La place des personnes étrangères, y compris les plus précaires, parmi les « premiers de corvée » pendant la crise sanitaire a démontré, qu'en outre, elles occupent des emplois indispensables. C'est exactement ce que reconnaît le gouvernement en reprenant l'idée de régulariser celles et ceux qui occupent des « métiers en tension ».

A l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) réaffirme les mesures prioritaires qui devraient figurer dans les projets gouvernementaux sans même qu'une énième loi sur l'asile et l'immigration soit le plus souvent nécessaire :

- ouverture de voies légales et sûres pour désarmer les trafiquants, faire en sorte que les routes maritimes et terrestres ne soient plus de grands cimetières ;
- régularisation de toutes celles et tous ceux qui vivent et travaillent dans nos territoires ;
- respect des droits les plus fondamentaux (mise à l'abri, santé, accès à l'eau et aux distributions de repas) et fin du harcèlement dont sont victimes les personnes exilées, notamment à Calais ;
- respect du droit d'asile et particulièrement fin des refoulements systématiques aux frontières françaises et des procédures accélérées contraires à la convention de Genève ;
- remise en cause du règlement de Dublin qui condamne des dizaines de milliers de personnes à l'errance en les forçant à demander l'asile dans le premier pays européen où elles ont posé les pieds ;
- respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (refus de l'enfermement, non-séparation de leurs parents, droit au séjour des parents étrangers d'enfants français, accès à l'éducation...);

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



- présomption de minorité et mise sous protection pour toute personne mineure dont l'âge est remis en cause, au moins jusqu'à ce que leur âge soit établi via une juste évaluation ;

- arrêt des obligations de quitter le territoire français (OQTF) délivrées de façon de plus en plus systématique par les préfetures, notamment aux jeunes majeurs ;

- fin de la dématérialisation comme seul moyen d'accéder aux droits, notamment au séjour, dans le respect de la décision du Conseil d'Etat en ce domaine ;

- signature de la convention internationale par la France sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qui est à l'origine de cette journée internationale.

**Partout en France, le 18 décembre mobilisons-nous
autour de ces propositions.**

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2022

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

